



Nouvelle transition au postobligatoire

M. Rudaz (DGPO) a présenté le projet de nouvelle transition pour les jeunes qui ne peuvent pas, pour des raisons scolaires ou comportementales, entrer directement dans une des filières du postobligatoire. Actuellement, plus de 1100 jeunes fréquentent les structures de transition à Genève, répartis de la manière suivante : 360 élèves des classes de Complément de formation (CF) à l'École de commerce (EC) et à l'École de culture générale (ECG), 503 élèves des structures du Service des classes d'accueil et d'insertion professionnelle (SCAI) et 244 élèves des structures d'accueil (élèves non francophones).

Le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique a demandé à ce que le système soit réformé pour le rendre plus efficient (+ de 60 % d'échec dans les classes de CF) et plus lisible. Il a sollicité le préavis du CIF sur ce projet.

L'entrée en vigueur de la nouvelle offre de transition au postobligatoire est prévue en 2010-2011.

Sur le plan de la transition scolaire, le projet propose une Préparatoire à l'ECG pour des élèves ayant un projet scolaire clairement défini mais n'ayant pas atteint les seuils minimaux pour entrer directement à l'ECG. Il prévoit également une Préparatoire Commerciale, qui s'adresse aux élèves qui n'ont pas acquis les seuils minimaux pour entrer directement à l'EC, mais ayant une maîtrise scolaire suffisante dans les branches significatives.

En ce qui concerne la transition professionnelle, des classes préparatoires professionnelles (plein temps ou duales) seront mises en place dans les Centres de formation professionnelle. Ces classes s'adressent aux jeunes ayant un projet professionnel défini, mais qui ne répondent pas aux exigences scolaires pour entrer en formation professionnelle (filière avec attestation ou CFC). A part le pôle Arts appliqués, tous les pôles de formation offriront des classes préparatoires.

Le SCAI proposera une transition professionnelle duale et plein temps pour les élèves nécessitant un accompagnement plus dense sur le plan éducatif et scolaire. Un format d'accueil spécifique, avec une présence éducative renforcée, est également prévu pour les élèves à besoins spéciaux.

Le bureau rendra son préavis sur ce projet lors de sa prochaine séance du 24 mars. Il souhaite qu'une réflexion soit engagée visant à développer des mesures pour inciter les entreprises à former les jeunes en difficulté.

Surveillance de l'apprentissage

Le bureau du CIF a examiné la situation de la surveillance de la formation professionnelle initiale au 10 février 2009. Les chiffres ont légèrement progressé depuis le mois de janvier mais restent alarmants. 58 % des apprenti-e-s du dual ont un commissaire (2673 apprenti-e-s avec commissaire sur un total de 4577 apprenti-e-s) et seuls 12,5 % des premières visites de 1^{ère} année ont été effectués. Le manque de commissaires est particulièrement aigu dans le pôle Commerce.

Les membres ont rappelé la nécessité de prendre des mesures urgentes pour remédier à cette situation (voir Brèves no 5). D'ici fin juin 2009, l'ensemble des apprenti-e-s devra avoir un commissaire attiré et tous les apprenti-e-s de 1^{ère} année devront avoir bénéficié d'au moins une visite.

Qualification professionnelle des jeunes gens en rupture de formation

Le bureau du CIF a pris connaissance de l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 janvier 2008 relatif à l'adoption d'une politique centrée sur la qualification professionnelle des jeunes gens en rupture de formation. Le mandat prévoit que le CIF soit consulté pour toutes les questions en lien avec les entreprises et les milieux professionnels. Le bureau bénéficiera d'une présentation des travaux en cours lors d'une prochaine séance.

Dates des prochaines séances du CIF

Les prochaines séances du bureau auront lieu le 24 mars, le 5 mai, le 16 juin, le 25 août, le 29 septembre, le 10 novembre et le 15 décembre 2009.

L'Assemblée se réunira le 5 mars à l'Union industrielle genevoise (UIG), puis le 18 juin et le 15 octobre 2009.